



C.G.T - P.J.J. - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –
4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

La CGT Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

La CGT insertion probation - UFSE-CGT 263, rue de Paris - Case 542-93514 MONTREUIL Cedex

Déclaration liminaire du CTM du 16 Avril 2019

Mme la Ministre, Mme la secrétaire générale,

Ce CTM se réunit au lendemain d'un week-end marqué par une attaque sans précédent aux libertés publiques.

Samedi à Toulouse les forces de l'ordre ont chargé des manifestants et des militants syndicaux qui avaient pourtant pris soin de déclarer leurs parcours.

Les forces de l'ordre ont ainsi empêché une manifestation qui avait pour mot d'ordre "la défense du droit de manifester".

Il semble que de semaines en semaines nous nous enfonçons dans une dystopie Orwellienne, où la liberté d'expression des classes populaires est soit réprimée à coup de canon à eau et de grenade lacrymogène, soit invisibilisée par une distorsion du langage qui nous donne parfois l'impression de vivre en plein Gorafi.

On ne privatise plus, on sécurise, on ne précarise plus, on flexibilise...

Pour la réforme de la fonction publique annoncée, le gouvernement ne nous raconte pas qu'il va s'attaquer au statut général des fonctionnaires, vider les CAP de tous leurs pouvoirs, réduire à néant le dialogue social par la mise en œuvre de multiples mesures contre-productives comme la fusion des instances et recourir massivement aux contractuels.

Non, il s'agirait « d'adapter la fonction publique aux enjeux du XXI^e siècle ».

On atteint tous les jours de nouveaux sommets de novlangue !!!!

Notre ministère et ses différentes branches n'échappent malheureusement pas à cette Gora-fisation !!!

Dans l'administration pénitentiaire, le climat social n'est pas bien différent... Après deux années bercées par des mobilisations sans précédent, la DAP souhaite aujourd'hui s'attaquer aux organisations syndicales et, plus précisément, aux droits syndicaux, avec la remise en cause du protocole

de 2005 et du caractère dérogatoire du calcul du temps syndical dans la pénitentiaire. Et ce, sans aucune concertation préalable ni négociation... C'est lamentable! Comment ne pas prendre cette nouvelle attaque comme une réelle volonté de cette administration et de ce ministère d'affaiblir une fois de plus les organisations syndicales ! La CGT ne peut cautionner de tels agissements et demande l'ouverture rapide de réelles discussions sur ce sujet.

Le dialogue social, c'est aussi le respect des partenaires sociaux...

Et sur ce point, la PJJ n'est pas en reste ! D'ailleurs, le compte rendu du CTM du 28 novembre 2018 en est la preuve vivante. De nombreuses remarques, propositions et contestations ont été faites par les différentes OS sur le statut des cadres éducatifs. Si l'on reprend le texte aujourd'hui, qu'est-ce qui a changé ? RIEN !!!! Vous continuez à ne rien écouter, ne rien entendre de ce qu'on vous dit et répète sur tous les tons ! Ce statut ne convient pas, il n'a jamais convenu, et au-delà nous n'en avons jamais compris la logique.

En revanche, vous allez pouvoir vous féliciter d'avoir pris le temps de la concertation puisque ce texte est en discussion depuis bientôt 2 ans. Sauf que pas la moindre virgule du texte n'a bougé. Même par rapport au tout petit os à ronger de l'augmentation du taux de promu/promouvable, aucune information, aucune nouvelle.

Au vu de la méthode employée, nous demandons à quoi servent vraiment toutes ces réunions préparatoires (bilatérales, multilatérales et autres) puisqu'au final vous ne faites que ce que vous voulez et comme vous le voulez. Vous utilisez le vocable « dialogue social » pour en désigner l'exact opposé, car sur ce texte comme sur d'autres vous ne dialoguez pas, vous soliloquez.

Et quand le soliloque s'arrête, il fait place à la surdité...

Alors, nous allons essayer de porter la voix de nos collègues à travers un exemple, celui de l'EPM de Lavour. La situation RH de l'administration pénitentiaire, notamment, est à flux tendu. Actuellement les droits des détenus sont bafoués, les personnels sont exposés tous les jours à des situations de danger inacceptables, les temps collectifs sont soit annulés, soit maintenus dans des conditions de sécurité catastrophique en cas de besoins d'intervention. Nous avons été saisis pour vous interpellier ici avant qu'un inévitable drame se produise et qu'encore une fois, ce soit ceux qui s'épuisent sur le terrain qui en soient tenus pour responsables.

Nous espérons que sur ce sujet, nos directions prendront leurs responsabilités et qu'au-delà de ce cas particulier, les réalités vécues par les agents sur les terrains soient enfin entendues et prises en compte.

Pour toutes ces raisons, la CGT appelle l'ensemble des personnels à une mobilisation massive le 9 mai prochain afin de réaffirmer notre attachement aux valeurs du service public et à une fonction publique au service de toutes et tous, et porteuse de l'intérêt général.

Concernant la DSJ, il y a beaucoup de choses à dire, ce sera fait demain lors du CTSJ.

Paris, le 16 Avril 2019